



• Exercice 2024/ 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
• Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
• Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2025**

ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES et de LOISIRS

Demande de participation financière



INFORMATIONS OUVRANT DROIT :

NIA : _____ SLVie : _____
 Mme M. Mlle Nom : _____ Prénom : _____
Unité : _____
Adresse Principale : _____
CP : _____ Ville : _____
 Domicile : _____ Professionnel : _____ Mobile : _____
Adresse e-mail : _____ @ _____
Coefficient social (lire sur l'attestation Activ ! : _____

Justificatif d'adhésion à joindre à l'envoi du formulaire

ENFANT AYANT-DROIT :

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Activité pratiquée : _____
 Sportives Culturelles Loisirs

Non cumulable avec une adhésion dans une section sportive ou culturelle de la CMCAS Tours-Blois.

Montant de l'aide en fonction du coefficient social.

La facture ou le justificatif d'adhésion doit concerner l'année 2023 - 2024

Les informations recueillies par la CMCAS Tours-Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue e Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité



- Exercice 2024/ 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2025**

ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES et de LOISIRS

Conditions d'attribution de la participation financière

PRINCIPE :

• Qui ouvre le droit ?

L'ouvrant droit pour l'enfant ayant droit âgé(e) **entre 0 et moins de 18 ans** au cours de la saison (attestation du club).

• Participation de la CMCAS

De **12 € minimum à 51 € maximum**, elle est déterminée selon la grille de participation basée sur le coefficient social (lire sur l'attestation ACTIV !) arrondie à l'euro le plus proche, dans la limite de la cotisation acquittée.

La participation financière est versée en une seule fois par année calendaire, pour une cotisation annuelle et pour une seule activité par enfant.

	T1+T2	T3+T4	T5+T6	T7+T8	T9
Coefficient Social	INF	14501	19501	24501	29501
	à	à	à	à	à
	14500	19500	24500	29500	999999
OD/AD	51 €	41 €	30 €	20 €	12 €

DOMAINE D'APPLICATION :

Activités sportives y compris les stages sportifs, culturelles ou de loisirs dispensées par un club ou une association déclarée en dehors de toute structure déjà financée par le fonds du 1 % des Activités Sociales (Gazélec, CCE37, ANEG...) Selon la nature de l'activité, et au regard du Projet Educatif de la CCAS, la CMCAS se réserve le droit d'apprécier la pertinence du financement de l'activité.

Club ou association situés exclusivement sur les départements de la CMCAS (37 et 41) et les départements limitrophes : 18, 28, 36, 45, 49, 72 et 86

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de la famille (sauf si déjà transmis à la CMCAS)

Les informations recueillies par la CMCAS Tours-Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité